

La Roche-sur-Yon, le jeudi 8 juillet 2021

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées
Service assemblées Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon - BP829

85021 La Roche-sur-Yon
Tel : 02-51-47-47-47
Fax : 02-51-37-48-71

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU

1 FONDS D'URGENCE TEMPETE ALEX - DON AU PROFIT DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

La Métropole Nice Cote d'Azur met en place une collecte de fonds pour soutenir les victimes de la tempête ALEX. Ces fonds seront reversés au profit des victimes et familles des victimes. Il est proposé au conseil le versement d'une somme de 5 000 euros.

QUESTION ADOPTEE PAR,

35 voix POUR

10 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

2 FONDS DE SOUTIEN SUITE COVID - ATTRIBUTIONS D'AIDES EXCEPTIONNELLES

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

En avril dernier, le conseil municipal a décidé de mettre à disposition une enveloppe de 400 000 € pour aider les associations en difficulté et assurer leur pérennité.

Il est proposé au conseil d'approuver les montants accordés par le fonds de soutien après l'étude des dossiers au cas par cas.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3 MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT

Rapporteur : Monsieur Christophe Blanchard

Il est proposé au conseil d'autoriser la signature d'un avenant au marché n° G20003 relatif au lot n° 2 " petits aménagements d'espaces publics " de l'accord-cadre " divers travaux d'aménagement d'espaces publics ".

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4 CONCEPTION, IMPRESSION, DIFFUSION DU MAGAZINE MUTUALISÉ ROCHE PLUS ET REGIE PUBLICITAIRE - GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au conseil de se prononcer sur le renouvellement du groupement de commandes constitué avec La Roche-sur-Yon Agglomération en vue de conclure les marchés publics de conception, d'impression, de diffusion du magazine d'information municipale et communautaire et de régie publicitaire.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : Monsieur Christophe Blanchard.

5 SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES NUMERIQUES - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES.

Rapporteur : Monsieur Christophe Blanchard

Afin de souscrire un contrat d'assurance permettant la prise en charge du risque numérique et un accompagnement personnalisé en cas de cyber-attaque, il est proposé au conseil de constituer un groupement de commandes. La Roche-sur-Yon Agglomération est proposée comme coordonnateur de ce groupement de commandes.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6 TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT LOUIS, CLASSEE MONUMENT HISTORIQUE - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Christophe Blanchard

La ville de La Roche-sur-Yon a entrepris de gros travaux de rénovation de l'Eglise Saint Louis. Ces travaux se réalisent en plusieurs phases. La prochaine phase concerne les travaux de reprise des couvertures, de remplacement du chauffage et la restauration des beffrois et des cloches. Il est proposé au conseil d'attribuer les marchés pour ces travaux.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7 FOURNITURE DE PRODUITS LAITIERS ET OVOPRODUITS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : Monsieur Christophe Blanchard

Dans le but de renouveler les marchés relatifs à la fourniture de produits laitiers et ovoproduits dont l'échéance est fixée au 28 février 2021, il est proposé au conseil de constituer un groupement de commandes afin d'optimiser les frais afférents à la procédure de marché public ainsi que les tarifs proposés pour ces fournitures.

Le groupement de commandes proposé sera constitué de 2 membres, à savoir :

- la Ville de La Roche-sur-Yon
- le CCAS de La Roche-sur-Yon

La Ville de La Roche-sur-Yon est désignée comme coordonnateur de ce groupement de commandes.

La procédure sera constituée de 2 lots :

- Lot n°1 – Produits laitiers et Ovoproduits.
- Lot n°2 – Produits laitiers ultrafrais et desserts lactés issus de l'agriculture biologique ou équivalent.

QUESTION ADOPTEE PAR,

35 voix POUR

10 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

8 CONCESSION DE SERVICES POUR LA GESTION D'UNE FOURRIERE AUTOMOBILE

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

La Ville de la Roche-sur-Yon est en DSP depuis 2013 concernant la gestion de la fourrière automobile, cette DSP a été renouvelé en 2016 pour une durée de 4 ans. Cette dernière arrive à échéance en janvier 2021, il est donc proposé aux membres de l'assemblée délibérante de se prononcer sur le lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public par voie de concession concernant la fourrière automobile.

QUESTION ADOPTEE PAR,

35 voix POUR

10 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

9 REQUALIFICATION D'UNE FRICHE URBAINE RUE RAMON - CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DEPARTEMENTAL

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

La ville de La Roche-sur-Yon poursuit sa politique de reconquête de son centre ville pour en faire une ville toujours plus attractive avec des orientations ambitieuses : accroissement du nombre d'habitants du centre urbain, amélioration des déplacements, renforcement de la qualité des espaces publics, mise en valeur du patrimoine, redynamisation commerciale et culturelle. Ces objectifs se traduisent notamment par la réalisation de programmes d'habitat respectueux de l'environnement et répondant à une politique de densification urbaine du centre ville et de mixité sociale à l'échelle du Pentagone et de ses abords immédiats.

A ce titre, la ville s'intéresse à une friche urbaine situé rue Gaston RAMON. Ce foncier d'environ 3499 m², correspondant aux anciens locaux de l'UNEDIC, a fait l'objet de plusieurs projets privés n'ayant jamais pu aboutir compte tenu de l'équilibre économique fragile (coût des travaux de déconstruction/désamiantage...).

En mobilisant l'EPFD et son appui sur ce foncier, la ville souhaite voir la concrétisation d'un projet "intergénérationnel, difficile à concrétiser dans la cadre d'une opération classique de promotion immobilière. Ce projet de renouvellement urbain du quartier permettrait la réalisation d'un minimum de 36 logements (102 logements/ha), dont 20 % de logements locatifs sociaux affectés aux logements intergénérationnels.

Il est proposé au conseil d'approuver les termes de la convention à intervenir.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10 CONVENTION RELATIVE A UN AMENAGEMENT DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL EN AGGLOMERATION - ROUTE DEPARTEMENTALE 2 - LES TERRES NOIRES

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Dans le cadre de la réalisation de cheminements doux entre le futur Lycée Saint François et le complexe sportif des Terres Noires, de nouveaux aménagements sur la route départementale 2 ont été réalisés. Il s'agit de la mise en place d'un plateau ralentisseur et de la modification des branches du giratoire Charles Sorin.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département de la Vendée fixant les modalités d'entretien des nouveaux aménagements.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11 CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE ENEDIS - MOULIN DU FOUGERE

Rapporteur : Monsieur François Caumeau

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de servitude, sans indemnité, au profit de ENEDIS relative à des travaux de lignes électriques aériennes sur la parcelle XA numéro 26 située "Moulin du Fougere" à la Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12 RENOUVELLEMENT URBAIN DE L'ANCIEN SITE SAINT LOUIS TECHNIQUE - MISE EN PLACE D'UNE TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Sur les 6 ha du site de l'ancien lycée Saint Louis Technique est prévu un programme de 420 logements et 5000 m² de surfaces de plancher de bureaux. L'aménagement de ce site entraîne des travaux substantiels sur les voiries et espaces publics contigus. Le taux actuel de taxe d'aménagement ne permet pas de financer ces travaux suffisamment. Conformément aux possibilités offertes par l'article L331-15 du code de l'urbanisme, ce taux est porté à 6 % sur ce secteur. Il est proposé au conseil de valider cette majoration.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13 REQUALIFICATION DU QUARTIER DES HALLES ET DE LA CENTRALITE COMMERCIALE DU BOURG-LA-ROCHE - CONVENTIONS D'INDEMNISATION AVEC LES COMMERCANTS

Rapporteur : Madame Frédérique Pépin

Dans le cadre des travaux de requalification du quartier des halles et du Bourg sous la Roche, la Ville de la Roche-sur-Yon a mis en place une commission de règlement amiable, chargée d'évaluer de manière indépendante, l'existence de préjudices commerciaux induits par les travaux et affectant les commerces riverains, ainsi que les commerçants du marché des halles.

Cette commission est présidée par un magistrat du Tribunal Administratif de Nantes et est composée de représentants de la Ville, de la Préfecture, du Trésor public, de la Chambre de commerce et d'industrie et de la Chambres des métiers et de l'artisanat régionale. 3 dossiers de demande d'indemnisation ont été déposés et examinés par la commission qui a rendu un avis favorable Il est proposé au conseil de conclure avec chacun une convention d'indemnisation.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

14 QUARTIER LES HALLES : AIDES A LA RENOVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES ET FACADES

Rapporteur : Madame Frédérique Pépin

Dans le cadre des aides devantures commerciales et façades sur le quartier des Halles de nouveaux dossiers sont présentés :

5884 € pour l'EIRL SALL, au 6 rue de la Poissonnerie

5090 € pour la SARL Nagori, au 9, place du marché

Il est proposé au conseil de valider le montant de ces aides.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

15 AMÉNAGEMENT D'UNE CONTINUITÉ DOUCE EN SITE PROPRE LYCÉE AGRICOLE NATURE - LE BOURG-SOUS-LA-ROCHE. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS ET DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Madame Laurence Gillaizeau

La ville de La Roche-sur-Yon développe une politique ambitieuse en faveur des déplacements doux. Entre 2017 et 2020 c'est plus d'1 million d'euros qui ont été investis en faveur des liaisons cyclables.

En 2020 et 2021 la Ville met en œuvre un projet de continuité douce piétons/cycles entre Lycée Agricole Nature et le

quartier de l'Annexe au Bourg-sous-la-Roche. Cette nouvelle liaison s'inscrit dans cette orientation.

Afin de soutenir les actions des communes en faveur des modes doux, l'Agglomération par délibération communautaire en date du 24 septembre 2015 a décidé le versement d'un fonds de concours spécifique en faveur des modes doux pour les communes membres. De plus des demandes de subventions auprès de l'état et du FEDER seront faites par convention. Il est proposé au conseil d'approuver le projet et d'autoriser la signature des conventions de financement pour cette opération.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16 OPERATION "LE CARRE FOCH" - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ACTION FONCIERE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDEE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Dans le cadre de sa politique de redynamisation du centre ville et d'action cœur de ville, la ville de La Roche sur Yon œuvre à la reconversion de la friche urbaine constituée des fonciers situés au 8-14 rue du Maréchal Foch. Un travail partenarial a été engagé en vue d'aboutir une opération de renouvellement urbain avec La Compagnie du Logement, propriétaire d'une partie du foncier et qui serait maître d'ouvrage de l'opération, l'Etablissement Public Foncier Départemental, Vendée Foncier Solidaire, Action Logement et Action Cœur de ville. Ainsi, l'EPFD, par délibération en date du 18 juin 2020 a validé le principe d'une convention d'action foncière lui permettant d'intervenir en accompagnement de ce projet urbain.

Ainsi il est proposé au conseil de contractualiser avec l'EPFD une convention d'action foncière pour accompagner ce projet urbain.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE